

Intervention de Monsieur Fathallah OUALALOU, Ministre des finances et de la privatisation du Royaume du Maroc

Conférence ministérielle sur la Politique européenne de voisinage renforcée

- Bruxelles, 3 septembre 2007 -

Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs,

Permettez moi tout d'abord de remercier la Commission européenne pour son initiative d'organiser cette importante conférence sur la Politique européenne de voisinage renforcée et en particulier Madame Benita Ferrero-Waldner, Commissaire européen chargé des relations extérieures et de la Politique européenne de voisinage.

Cette conférence intervient à un moment important dans l'évolution des relations entre l'Union européenne et son voisinage, suite à l'accord européen sur le traité institutionnel simplifié et à l'évolution positive enregistrée par la plupart des pays du voisinage dans la mise en oeuvre des Plans d'Action Voisinage.

Ces dernières évolutions permettront sans aucun doute d'ouvrir la voie pour édifier des « Partenariats privilégiés » entre l'Union européenne et ses voisins les plus proches, selon le niveau d'ambition et d'engagement de chaque pays.

Je souhaiterais aussi signaler que le Maroc qui a été l'un des premiers pays à avoir négocié avec la Commission européenne un Plan d'action vaste et ambitieux, est aujourd'hui très satisfait des résultats de sa mise en oeuvre.

A cet égard, le rapport de la Commission sur la mise en oeuvre du plan d'action note que des avancées notables ont été réalisées par le Maroc sur la voie de la mise en oeuvre de ce plan, en termes (i) de renforcement significatif des relations entre l'Union européenne et le Maroc dans tous les domaines, (ii) des avancées démocratiques réalisées par le Maroc et (iii) de consolidation du cadre macro-économique et de réformes économiques visant une meilleure convergence vers l'acquis communautaire.

De même, le Maroc a montré sa capacité à mener des réformes profondes dans les domaines politiques, sociétales, économiques, financières, des réformes qui touchent l'Administration, la justice, l'eau, le transport, l'énergie. Je signale, à cette occasion, que ces réformes ont, souvent, été menées avec l'appui et l'accompagnement de l'UE.

Madame la Commissaire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Cette dynamique de réformes a déjà commencé à porter ses fruits avec l'amélioration des performances de l'économie marocaine, en matière de croissance, 5,4% en moyenne depuis le début de la mise en application de l'accord d'association en 2000 et en matière de maîtrise du cadre macroéconomique.

Sur ce plan, je note avec satisfaction que le Plan d'Action Voisinage a conforté l'agenda des réformes entreprises par le Maroc sur le plan institutionnel et politique visant la consolidation des libertés publiques, la promotion des droits humains, du statut de la femme et la bonne

gouvernance, en plus de réformes sectorielles et transversales et d'infrastructures structurantes.

Partant de ce constat positif, mon pays estime que la mise en œuvre très avancée de l'Accord d'association et du Plan d'Action Voisinage constitue une bonne base pour la promotion d'une nouvelle relation de « Partenariat Privilégié », avec un rythme beaucoup plus accéléré et un agenda plus consistant, allant au-delà de l'Association actuelle.

Le Maroc considère, également, que la Politique européenne de Voisinage renforcée, de par son ambition politique et sa démarche différenciée, permettra cette évolution et jouera sans aucun doute un rôle de catalyseur pour faire avancer le cadre des relations de l'Union avec ses voisins et engendrera, ainsi, une nouvelle dynamique dans toute la région.

Dans cet esprit, le Maroc salue le caractère ambitieux de la Politique européenne renforcée portant notamment sur une plus grande ouverture du marché communautaire pour les exportations des pays voisins, sur la mise en place d'une Facilité d'Investissement Voisinage et d'une « Facilité gouvernance » et sur l'amélioration du climat d'investissement dans les pays du voisinage.

Ainsi et pour que cette nouvelle politique puisse mieux répondre aux besoins des pays du voisinage, j'estime qu'elle gagnerait à être enrichie et renforcée autour de quatre axes essentiels, à savoir :

1. la mobilisation de moyens financiers à la hauteur des enjeux qu'exige le développement de la région ;
2. le développement et le renforcement de la coopération dans la conception et la mise en œuvre de politiques sectorielles communes ;
3. l'élaboration d'une feuille de route claire et précise pour l'amélioration de l'accès au marché intérieur ; et
4. la prise en compte de l'asymétrie en matière de développement entre l'Union européenne et ses voisins.

Madame la Commissaire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Sur le dernier point lié à l'asymétrie en matière de développement, la lucidité et la franchise nous obligent à reconnaître que les écarts immenses de développement économique et social et leur persistance font que le phénomène migratoire est appelé à se poser de plus en plus avec acuité.

Sur cette question, je tiens également à souligner que les échanges humains constituent, au sein de notre partenariat de voisinage, un vecteur essentiel et dynamique en faveur du renforcement de nos relations et doivent de ce fait être considérés comme porteurs de valeur ajoutée et facteur de rapprochement entre nos peuples voisins.

Par ailleurs, il est à noter que le développement accru de ce phénomène, avec toutes ses conséquences dramatiques, a démontré les limites d'une politique unilatérale et l'insuffisance d'une approche strictement sécuritaire. Le développement de ce phénomène a, également, confirmé la nécessité d'une coopération renforcée au niveau régional impliquant toutes les parties concernées, qu'il s'agisse de pays d'origine, de transit ou de destination et tenant compte, en même temps, des évolutions démographiques, des systèmes de formation et de

l'interaction qui existe entre l'intérêt que l'on doit accorder à la dimension sécuritaire et au partenariat économique.

Madame la Commissaire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

De par sa position géographique spécifique, en tant que voisin et de l'Europe et des pays à fort potentiel migratoire, le Maroc subit depuis quelques années une forte pression migratoire engendrée par les flux massifs de candidats à l'émigration vers l'Europe.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement marocain a mis en oeuvre une stratégie multidimensionnelle qui tient compte des aspects humain, juridique, institutionnel et socio-économique. Grâce à cette approche, le Maroc a su gérer des moments difficiles auxquels il a été confronté au cours de ces dernières années à cause de cette très forte pression migratoire.

Je souhaiterais signaler, également, que le Maroc poursuit ses efforts, en la matière, dans le cadre de sa coopération fructueuse avec ses partenaires africains et européens. Mon pays mène, dans ce sens, à travers l'Agence Marocaine de Coopération Internationale, diverses actions au profit de plusieurs pays africains, notamment dans les domaines de la formation des cadres, de l'assistance technique et de la coopération économique.

Mon pays a, par ailleurs, renforcé ses relations dans ce domaine avec les organisations internationales spécialisées. A cet égard, le Maroc a signé, le 20 juillet 2007, un accord de siège avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) et a développé une coopération fructueuse avec la coopération avec l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM).

Conscient du rôle de la coopération régionale dans ce domaine, le Maroc, avec l'appui de l'Espagne, de la France et en partenariat avec la Commission européenne, a organisé en juillet 2006, à Rabat, la Conférence Ministérielle Euro-Africaine sur la Migration et le Développement. Cette conférence peut être considérée, au regard de ses résultats, comme le début encourageant d'un processus novateur et évolutif, dans la recherche de solutions globales, concrètes et durables à la problématique migratoire, notamment dans sa dimension liée au développement.

Sur ce registre, le Maroc est satisfait de voir se multiplier des initiatives très utiles et complémentaires, comme la Conférence UE-Afrique (Tripoli, Novembre 2006) et la Conférence Euromed, qui se tiendra au Portugal en Novembre 2007. La mise en oeuvre des conclusions et recommandations de ces initiatives devrait constituer la priorité de notre agenda à court terme.

Le Maroc enregistre, par ailleurs, avec satisfaction la mise en oeuvre réussie des programmes de coopération avec l'UE sur cette question et l'évolution récente de la politique européenne en matière migratoire, en particulier :

- l'adoption par le Sommet européen de décembre 2006 de l'approche globale en matière migratoire, plaçant au même niveau le co-développement, la migration légale et la lutte contre l'immigration irrégulière.
- l'adoption par le Sommet européen de juin 2007, du concept de « Partenariat pour la mobilité ».
- l'adoption de deux instruments financiers relatifs à la migration, notamment le programme cadre «solidarité et gestion des flux migratoires», et le programme

thématique « Migration et asile » et signaler qu'en évoquant ces instruments, le Maroc souhaite souligner l'importance de mettre en place des moyens conséquents qui soient à la hauteur des ambitions européennes en matière de coopération avec les pays tiers dans ce domaine.

Madame la Commissaire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Convaincu de la nécessité du renforcement de la coopération dans le domaine migratoire, le Maroc invite, enfin, l'UE et les pays du voisinage à travailler ensemble et à partager leurs expériences en vue de :

- Mettre en œuvre de manière concrète et équilibrée l'approche globale dans la gestion de la question migratoire ;
- Répondre aux besoins migratoires des pays d'accueil sans priver les pays d'origine de leurs compétences ;
- Etablir un équilibre intelligent entre le contrôle des frontières et la promotion de la mobilité, facteur de rapprochement et de compréhension mutuelle ;
- Mettre en valeur les aspects positifs de la migration et ce, en communiquant davantage sur le rôle des migrants dans le développement des pays d'accueil et d'origine.